VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato. J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Martin Weydig.

No 82,068, Cour Civile de District, Division E.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dossier No 82,068, dans l'affaire intitulée succession de Martin Weydig, ledit ordre daté et signé le 25 juillet 1907 et adressé à J. L. Onorato encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 29 août 1907, les propriétés foncières ci-après décrites:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là-dessus y appartenant et en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues S. Claiborne, Magnolia, Gravier et l'avenue Tulane, anciennement rue Commerce, ledit lot est désigné par la lettre H sur un plan de J. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, daté le 5 janvier 1861, et mesurant vingt cinq pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue S. Claiborne, vingt six pieds deux pouces et une ligne de face à la rue Magnolia, cent vingt sept pieds deux pouces sur la ligne du côté le plus près de la rue Gravier et cent quatorze pieds trois pouces et trois lignes sur la ligne du côté opposé le plus près de l'avenue Tulane, autrefois rue Commune.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent et en dépendent, situé dans le Deuxième District de cette ville (autrefois la première municipalité), dans l'îlet borné par les rues Iberville (autrefois Douane), Hennen, Gravier et Bienville (maintenant avenue Bienville), et désigné comme lot No 20 de l'îlet numéro soixante deux, sur un plan dressé par C. A. Hedin, daté le 17 janvier 1849, et maintenant désigné sur le roll d'assessement de la paroisse d'Orléans comme lot No huit de l'îlet numéro 244, ledit lot mesurant vingt sept pieds de face à la rue Iberville (autrefois rue Douane) par cent neuf pieds onze pouces et cinq lignes de profondeur en ses lignes parallèles.

Termes et conditions: Une moitié ou plus comptant, la balance s'il y en a, en un crédit d'un an, ou d'un et deux ans, à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, la portion à crédit de ladite vente devant être démontrée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant huit pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et liens de vendeur et privilèges sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité. Cinq pour cent de frais d'avocat en cas de procès, la dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police devant être transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant payer en dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et devant être dues pour l'année 1907, et déposer dix pour cent de son enchère entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication et payer pour l'acte en les actes de vente pardevant Robert P. Upton, notaire. Les loyers devant être collectés et retenus par l'encanteur jusqu'à ce que l'acte ou les actes soient signés.

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriété Foncières,
318 rue Baronne.

A. G. Brice, A. W. Cooper, avocats pour l'exécuteur.

28 juil—28—août 4 11 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Marie E. Clague, épouse de Henri Schott, et autres vs Alice Clague, interdite, No 82,286—Cour Civile de District, Division D.

EN VERTU d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, Dossier No 82,286, dans l'affaire intitulée Marie E. Clague, épouse de Henri Schott, et autres vs Alice Clague, interdite, ledit jugement rendu en pleine cour ouverte le 19 juillet 1907, et signé en cour ouverte le 23me jour de juillet 1907, adressé à Joseph Onorato, encanteur je vendrai à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, 29 août 1907, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain terrain avec les améliorations qui s'y trouvent (lesquelles portent le numéro municipal 424 rue Sixième) situé dans le Quatrième District de cette ville de la Nouvelle Orléans, désigné par le No 7 du carré d'îlet No 6 du Faubourg Livaudais, borné par les rues Sixième, Septième, Lovée et Frost, d'après un plan de H. Moelhenesen, voyer, en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire, en cette paroisse, lequel plan porte que ledit terrain mesure quarante huit [48] pieds de façade rue Sixième sur cent vingt sept pieds deux pouces (127' 2") de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit terrain No Sept se compose du terrain premier nommé sur un premier plan dudit faubourg déposé en l'étude de G. E. Stringer, ancien notaire.

2° Un certain morceau de terre dans les mêmes Faubourg et District et formant partie des premiers terrains Nos 13 et 14 et marqués aux lettres A, B, C, D, E et F sur un plan ou dessin annexé à l'acte passé pardevant I. R. Bergedale, annotateur de la paroisse Jefferson, daté du 24 février 1853, et mesurant comme suit: De A à B, la limite inférieure de cent un pieds quatre pouces (101' 4"); de B à C trente pieds [30']; de face sur la rue Sixième; de C à D, sur la limite supérieure, cinquante quatre pieds cinq pouces (54' 5"); de D à E sur une ligne parallèle à la rue Sixième, trente pieds [30']; de E à F à angles droits avec la rue Sixième, quarante six pieds onze pouces [46' 11"), sur la ligne inférieure de F à A soixante pieds [60'] avec toutes les améliorations qui s'y trouvent portant le No 418 de la rue Sixième.

3° Un certain morceau de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent (celles ci étant désignées par les Nos municipaux 512-14 de la rue Troisième), situé dans le carré d'îlet borné par les rues Rousseau, Fulton, Quatrième et Troisième mesurant trente un [31] pieds de façade rue Troisième sur soixante trois pieds six pouces (63' 6") de profondeur entre lignes parallèles, et commençant à un point distant de soixante douze pieds cinq pouces cinq lignes (72' 5" 5") du coin des rues Troisième et Rousseau, selon un plan ou dessin annexé à l'acte premier passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire, en date du 11 avril 1871.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et le reste, en un et deux ans, payable en billets de un et deux ans portant intérêt au taux de sept pour cent par an à partir de ladite adjudication jusqu'à paiement, garantis par lien de vendeur et hypothèque sur ladite propriété, avec les clauses de sécurité usuelles comprenant dix pour cent honoraires d'avocat pour la perception des paiements différés, et les acquéreurs paieront tous les frais de l'acte de vente pardevant Charles F. Fletchinger, notaire. Les acquéreurs devront assurer les taxes de l'année 1907, et déposeront dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication entre les mains de

J. L. ONORATO,
Encanteur et agent de Propriétés Foncières
Bureau No 318 rue Baronne.

Henry G. Stewart, Lyle Saxon, avocats pour Mme Schott.

John L. Feltus, avocat pour l'interdite.

28 juil—28—août 4 11 18 25 29

Lionel M. Ricau. Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LOTS DU PREMIER DISTRICT.

Succession de John H. Fallon, No 83,173.

EN VERTU d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 21 août 1907, signé par l'Hon. J. W. B. Sommerville, juge de la Division D, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé, et à moi adressé, dans l'affaire ci-dessous intitulée et numérotée, je procéderai de vendre JEUDI, le 26 septembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété ci après décrite, à savoir—

1° La moitié d'un intérêt dans deux terrains de sépulture dans le cimetière St Patrick, numérotés 22 et 24, l'îlet No 6, 12 pieds par 8 pieds.

2° Huit certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Cleveland (autrefois Gasquet), Palmyre, Anthony et Bernadotte, désignés par les numéros 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9, et mesurant comme suit: Les lots 2, 3, 4, 5 et 6 chacun 31 pieds 11 pouces et cinq lignes de face à la rue Cleveland (autrefois Gasquet) par 127 pieds 10 pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 7 mesurant 31 pieds 11 pouces et cinq lignes de face à la rue Cleveland ou Gasquet par 127 pieds 10 pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No 6, et 1 5 pieds 8 pouces et trois lignes sur le côté du lot No 8; 17 pieds 10 pouces sur les lignes parallèles à la rue Gasquet et 28 pieds 5 pouces sur une autre ligne du fond; le lot No 8 mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Cleveland ou Gasquet sur 105 pieds 8 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No 7, 58 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne de côté du lot No 9 et 57 pieds 6 pouces sur une ligne oblique; le lot No 9 est d'une forme irrégulière et mesurant 40 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Cleveland ou Gasquet et sur 86 pieds 2 pouces sur la ligne de côté du lot No 8, 70 pieds 8 pouces sur une autre ligne de côté.

3° Quatre certains lots de terre, dans le même District et îlet comme ci dessus décrite, désignés par les numéros 10, 11, 12 et 13, et mesurant comme suit:

Le lot No 10 mesurant 30 pieds de face à la rue Bernadotte par 198 pieds sur un côté et 176 sur l'autre côté, lot et No 11 mesurant 30 pieds de face à la rue Bernadotte par 198 pieds sur un côté et 185 sur l'autre côté; le lot No 12 mesurant 30 pieds de face à la rue Bernadotte par 198 pieds sur un côté et 134 sur l'autre côté; le lot No 13 formant l'encoignure des rues Palmyre et Bernadotte, mesurant 71 pieds 8 pouces de face à la rue Palmyre par 101 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur.

4° Un certain lot irrégulier avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 845, borné par les rues Canal, Cleveland et Anthony, formant un triangle, 92 pieds sur une ligne de côté le plus près de la rue du Canal, commençant à un point à la rue Cleveland, 120 pieds de face à la rue St Anthony.

Termes et Conditions—Comptant. l'acquéreur devant assumer au dessus et en plus de prix de l'adjudication les taxes pour 1907 et de payer pour l'acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire, et de déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LIONEL M. RICAU,
Encanteur.

25 août—25—sep 1 8 15 22 26

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DANS LE TROISIEME DISTRICT.

SUCCESSION DE PIERRE AUGUSTE BONNET.

1823-25 rue Robertson entre les rues St-Antoine et Bourbon.

No 83,336—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Div. B.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—LOUIS C. SPEAR, Encanteur — Bureau No 802 rue Perdido—MERCREDI, le 11 septembre 1907, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant en place de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé, daté le 2 août 1907, pour le compte de la susdite succession, la propriété suivante, à savoir:

Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Robertson ou St Jean Baptiste, Bagatelle, St Antoine et Claiborne, ladite portion de terre mesurant 40 pieds de face à la rue Robertson ou St Jean Baptiste, sur une profondeur de 82 pieds 5 pouces entre lignes parallèles, acquise par le défunt d'après un acte pardevant A. Dreyfous, notaire, le 17 mars 1880 et aussi comme légataire universel de sa femme, d'après un jugement rendu dans sa succession, No 36,922 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, à un crédit d'un an, la portion à crédit de ladite vente sera représentée par des billets de l'acquéreur à son ordre et endossés par lui, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue avec la clause de "non aliénando" et toutes les clauses habituelles de sécurité, 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devra être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets; l'acquéreur devra payer en dessus du prix d'adjudicat en les taxes d'Etat de 1907 et déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication et ne pas avoir droit au loyer qu'à partir du passage de l'acte d'acquisition. Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, aux frais de l'acquéreur.

Roger Meunier, avocat. 11 août—11 18 25—sept 1 8 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Michel Klair ou Michel Claier.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E.—No 83,106

No 537 RUE BOLIVAR, ENTRE GRAVIER ET PERDIDO.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR, Louis C. Spear, Encanteur—Bureau No 802 rue Perdido—MERCREDI, le 11 de septembre 1907, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 7 août 1907 pour le compte de la susdite succession, la propriété suivante, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, servitudes, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Bolivar, Gravier, Bertrand et Perdido, désigné par le No 29, sur un plan de C. A. Hedin, ingénieur civil, daté le 22 mai 1850, déposé dans le bureau de T. O. Stark, ancien notaire dans cette ville comme plan No 9.

Ledit lot de terre mesure d'après ledit plan 30 pieds 2 pouces 7 lignes de face à la rue Bolivar sur une profondeur de 122 pieds et 7 pouces.

Etant la même propriété acquise par le défunt par achat de Smithson H. Davis, Jr, d'après un acte pardevant James Fahey, notaire public, le 29 septembre 1874, enregistré au Bureau des Aliénations, livre 103, page 498.

Termes—Comptant. L'acquéreur devra assumer les taxes de ville et d'Etat de 1907. Acte de vente pardevant G. G. Kronenberger, N. P., aux frais de l'acquéreur.

J. B. Grimage, avocat. 11 août—11 15 18 25—sept 1 8 11

AVIS AUX CREANCIERS

Class O. Collman et al vs German Insurance Company of Freeport.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 81,039—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (si elle en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John C. Davey, Jr., et William C. Niblack, receveurs conjoints dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribué conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Max Dinkelspiel et W. O. Hart, avocats.

24 août—24 29—sept 4

CHEVAUX ET MULETS

Les meilleurs pour les chevaux et mulets sont assez bonnes, avec demande modérée et prix plus élevés.

Chevaux de selle et de voiture	100@200
Beaux chevaux de trait	75@125
Chevaux communs	50@100
Mulets de ville	150@175
Extra heavy	200@225
Mulets pour habitations sucrières	150@150
Mulets de coton	85@100

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. L. Onorato vs Walter W. Girault.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 83,393—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la porte de mon entrepôt rue Ste Anne, entre les rues Royale et Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, dAMEDI, le 31 août 1907, à 10:30 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous le droit, titre et intérêt de Walter W. Girault en et à l'affaire No 76,573 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, intitulée Walter W. Girault vs Barbara Feucht.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

P. A. Lelong, Jr., avocat pour le demandeur. 20 août—20 24 28 31

E. Randolph Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente sans réserve à la folle enchère

Du contenu entier du magasin d'épiceries établi depuis longtemps et pourvu d'un grand fonds de marchandises,

2201 rue Fern, coin Sycamore.

Consistant en partie d'un assortiment choisi d'épicerie, de faïence, de verrerie, de bois et d'autres articles, savon, café, thé chocolat et diverses cheese; aussi 2 mulets, 2 charrettes, 1 wagon, 3 vaches, harnais, etc.

Succession d'Albert Arneman.

No 82,166—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A.

PAR E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur, bureau No 727 rue Commune,—LUNDI, le 9 septembre 1907, à 11 heures A. M., sur les lieux No 2201 rue Fern, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de ladite Cour, Division A, daté le 29 juillet 1907, dans l'affaire de la succession d'Albert Arneman, il sera vendu à la folle enchère

Un assortiment de valeur d'épiceries de fantaisie, de fonds et diverses autres, mulets, vaches, wagon, charrettes, etc.

Conditions—Comptant.

MM. F. Rivers Richardson et W. J. Holden, avocats. 28 août—28—sept 1 8 9

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE,

Avec Terrain Spacieux,

2518-20 rue Willow, près Troisième.

In re Luverta Taylor, femme de William Taylor, versus Minerva Mitchel et al.

No 83,162—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau 336 rue Carondelet—JEUDI, le 12 septembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu en cour ouverte le 1er août 1907 et lu et signé en cour ouverte le 7 août 1907, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Willow (autrefois Marten), Ula, Deuxième et Troisième, désigné comme lot No 1 sur un devis lithographié dudit îlet, annexé pour référence à un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr, un notaire en cette ville, le 20 mai 1872 lequel dit lot mesurant, en mesure américaine 30 pieds 7 pouces de face à la rue Willow (anciennement Marten) par 146 pieds et 9 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage double avec cuisine dans le fond, etc. Le voisinage s'améliore rapidement et contient toutes les commodités, tels que marchés, églises et écoles.

Conditions—Comptant au plus haut enchérisseur, l'acte de vente au frais des acquéreurs, pardevant Jno. G. Eustis, notaire, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Louis F. Bryant et Geo. W. Kendall, avocats. 11 août—11 18 25—sept 1 8 12

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON COTTAGE DOUBLE — QUARTIER AGREABLE.

Nos 1020-22 rue Constantinople, entre les rues Camp et Chestnut.

Succession de Kate H. Ahern, femme décédée de Andrew J. Stewart.

No 37 043—Division A—Cour Civile de District.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 26 septembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 18 août 1907, par l'Hon. W. B. Sommerville, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée la propriété ci-après décrite à savoir—

Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant: située dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Chestnut, Marengo et Constantinople, ladite portion de terre mesurant trente trois pieds un pouce de face à la rue Constantinople par cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, et est composée du tout du lot dix neuf, et quatre pieds du lot vingt, pris du côté près du dit lot No dix-neuf.

Les améliorations comprennent un cottage double en brique couvert en ardoises, contenant sur un côté cinq chambres et sept de l'autre côté. Dans la cour se trouvent un hangar, citerne, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en un et deux ans de crédit, représentée par des billets de l'acquéreur à sept pour cent par an d'intérêt, garantis par lien de vendeur et hypothèque et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant payer en plus de son enchère les taxes pour l'année 1907, et faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Jeff C. Wenck, notaire.

Dart et Kernan, avocats.

25 août—25—sept 1 8 15 22 26

CHARTER

UNITED STATES OF AMERICA, STATE OF LOUISIANA, PARISH OF ORLEANS, CITY OF NEW ORLEANS.

BE IT KNOWN, That on this Thirteenth day of the month of February, in the year of Our Lord One thousand nine hundred and six, and of the Independence of the United States of America, the one hundred and twenty-ninth, before me, ERNEST TOURO FLORANCE, a notary public in and for the Parish of Orleans State of Louisiana, duly commissioned and qualified, and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned, personally came and appeared the persons whose names are hereunto subscribed, who severally declared that availing themselves of the provisions of the laws of the State of Louisiana relative to the organization of corporations and especially of Act No 86 of the Session of the General Assembly of said State for 1888, they have formed and organized, and do by these presents form themselves, their successors and assigns, into and constitute a corporation for the objects and purposes and under the stipulations and agreements hereinafter set forth, which they hereby adopt as their charter, to-wit:

ARTICLE I.

The name and title of the corporation hereby formed is declared to be the H. W. SLOAN COMPANY, LIMITED, under which name it shall have and enjoy corporate succession for the period of ninety-nine years, and shall have and exercise for the purposes of the business to be carried on by it, all the powers conferred by law upon corporations.

ARTICLE II.

The domicile of this corporation shall be in the City of New Orleans, Louisiana. All citations or other legal process shall be served on the President of the Company, or in his absence, on the Secretary and Treasurer.

ARTICLE III

The objects and purposes for which this corporation is organized and the nature of the business to be carried on by it are hereby declared to be the conducting of the business of purchasing and selling, or either, on orders and the exporting of cotton and other commodities to loan or advance money on cotton and other commodities, to act as agent or attorney in fact for any individual, firm or corporation for the purpose of purchasing or selling or exporting cotton and other commodities; to buy, sell, receive, and dispose of by assignment, transfer, donation, or own all kind of property corporeal or incorporeal, choses in action, notes, bills of exchange, or otherwise; to borrow money, and to pledge, mortgage, or hypothecate any property belonging to it; to sue and be sued in its own name, or its own account, or for the benefit of others.

ARTICLE IV.

The capital stock of this corporation is hereby fixed at ten thousand dollars ($10,000.00) divided into one hundred shares (100) of the par value of one hundred dollars ($100.00) each, which said shares shall be paid for in cash or its equivalent in real estate, merchandise or property at the time that the same is issued. All transfers of stock shall be made on the books of said Company on the surrender of the outstanding certificates, pursuant to such rules as shall be prescribed by the directors. This Company shall have the right to commence business when the total capital stock of the said corporation, ten thousand dollars ($10,000.00) shall have been paid in.

ARTICLE V.

All the corporate powers and authority of this corporation shall be vested in a President, a Secretary and Treasurer, and one Director, who shall constitute a Board of Directors, and shall be elected at an annual meeting of the stockholders to be held on the second Monday in January of each year.

ARTICLE VI.

All elections shall be by ballot, and held at the office of said corporation, under the superintendence of two commissioners to be appointed for that purpose by the Board of Directors. Each share of Stock shall be entitled to one vote, to be cast by its owner, either in person or by proxy, and a majority of the votes cast shall elect. This corporation shall not be dissolved by failure to hold an annual meeting and to elect directors thereat, but in case of such failure the said annual meeting shall be held as soon thereafter as possible. Until the said first annual meeting the Board of Directors of this Company shall be composed of the following persons, to-wit: H. W. Sloan, A. Franklin Pugh and N. P. Sloan, with the said H. W. Sloan as President, the said A. Franklin Pugh as Secretary and Treasurer.

All the directors above named and all thereafter elected shall continue in office until their successors shall have been duly elected and qualified.

ARTICLE VII

No stockholder shall ever be held liable or responsible for the contracts or faults of this corporation in any further sum than the unpaid balance due to the corporation on the shares owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this charter null, or of exposing a stockholder to any liability beyond the amount of his stock.

ARTICLE VIII

At the termination of this charter by limitation or otherwise, the business and affairs of this corporation shall be liquidated by two commissioners to be appointed from among the stockholders at a meeting convened after ten days prior notice in writing shall have been given by the Secretary and Treasurer to each stockholder or his fully authorized agent; said notice to be delivered in person or sent by mail. Said commissioners shall be elected, and their duties defined, and their compensation fixed by a majority of the shares of stock of the corporation or Company. Said Commissioners shall remain in office until the affairs of said corporation shall have been fully liquidated; and in case of the death of any one or more of said commissioners, the survivor or survivors shall continue to act.

This act of incorporation may be changed, modified or [illegible] or the corporation may be dissolved, by a vote of three fourths of the capital stock represented at a general meeting of the stockholders convened for such purpose after ten days' notice shall have been given in the manner as set forth in the first paragraph of this article.

Thus done and passed at my office at New Orleans, Louisiana, aforesaid, the day, month and year first above written, in the presence of Hiddleston Kenner and D. Wright Wilcox, competent witnesses of lawful age, domiciled in this City, who hereunto sign their names with the parties and me, said notary, after the reading of these presents.

Signed H. W. SLOAN,
Signed A. FRANKLIN PUGH,
Signed N. P. SLOAN,
p.p. H. W. Sloan.

Witnesses
H. KENNER,
D. W. WILCOX.
Signed ERNEST T. FLORANCE,
Not. Pub.

Recorded in Mortgage Office, Parish of Orleans in Book 842, February 14th, 1906

L'ABEILLE DE LA Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats-Unis, Port Compris:

$12 - - - Un An | $6 - - - 6 Mois | $3 - - - 3 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris

$15.15 - - Un An | $7.55 - - 6 Mois | $3.75 - - 3 Mois.

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN.

Pour les Etats-Unis, port compris:

$3.00 - - Un An | $1.50 - - 6 Mois | $1.00 - - 4 Mois.

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger:

$4.05 - - Un An | $2.05 - - 6 Mois | $1.25 - - 4 Mois.

Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos Abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR

Mandats-Postaux ou par Traites sur Express.